



Ski-alpinisme

Règles du jeu des compétitions nationales

Voté par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2009

Sommaire

1	INTRODUCTION.....	3
1.1	DEFINITIONS.....	3
1.2	ABREVIATIONS.....	3
1.3	REFERENCES	3
2	MATERIELS ET EQUIPEMENTS	4
2.1	MATERIEL POUR LES COURSES DE SKI ALPINISME (MONTEE ET DESCENTE)	4
2.1.1	<i>Matériel obligatoire</i>	4
2.1.2	<i>Matériel complémentaire pouvant être exigé par le COL/jury</i>	6
2.2	MATERIEL POUR LES COURSES SUR PISTE SECURISEE	7
2.3	MATERIELS FOURNIS PAR LE COL.....	7
2.4	PUBLICITE SUR LES COMBINAISONS DE SKI DES COMPETITEURS	7
2.4.1	<i>Espaces réservés au compétiteur</i>	7
2.4.2	<i>Espaces réservés au COL</i>	7
2.4.3	<i>Espaces réservés au club</i>	7
2.5	CONTROLE DU MATERIEL	8
3	DEROULEMENT DE LA COURSE.....	8
3.1	REUNION DE COURSE.....	8
3.2	PROGRESSION ET COMPORTEMENT DES COMPETITEURS	9
3.2.1	<i>Le Départ</i>	9
3.2.1.1	Type de départ	9
3.2.1.2	Procédure de départ	9
3.2.2	<i>Caractéristiques du Parcours</i>	10
3.2.2.1	Dénivelées positives	10
3.2.2.2	Constitution des parcours de ski-alpinisme (montées et descentes).....	10
3.2.2.3	Itinéraire(s) et marques des tracé(s).....	11
3.2.2.4	Zones spéciales.....	11
3.2.2.5	Comportement.....	12
3.2.3	<i>L'arrivée</i>	13
3.2.4	<i>Les Cérémonies protocolaires</i>	13
3.3	SECURITE/ ARRET DE L'EPREUVE.....	14
4	ELABORATION DES RESULTATS.....	14
4.1	CLASSEMENT.....	14
4.2	INFRACTIONS ET PENALITES	14
4.3	RESULTATS EN CAS D'ARRET DE COURSE	17
4.4	RECLAMATIONS.....	18
5	DOPAGE.....	18

1 INTRODUCTION

Ce texte a pour objet de décrire les obligations et droits des compétiteurs participant à des compétitions nationales de ski-alpinisme. Le règlement national FFME découle du règlement ISMF et y intègre les spécificités nationales.

Les modifications par rapport à la saison précédente sont repérées par un trait dans la marge.

1.1 Définitions

Saison Sportive : La saison sportive année N-1-N va du 1^{er} septembre N-1 au 31 août N.

Les officiels :

- Directeur de course
- Président de jury
- Chef traceur
- Arbitres
- Jury de course
- ...

Voir "Ski-alpinisme : Règles d'organisation et de déroulement des compétitions nationales" et "Ski de montagne : Les officiels des compétitions nationales"

Evènement: décrit la situation générale et s'étend de la préparation par le COL au bilan final (dossier candidature, formalités administratives et techniques, traçage, accueil, inscription, contrôles, épreuves, podium, hébergement, repas...)

Epreuve: (= course) : s'étend du départ à l'arrivée de l'affrontement sportif.

Compétition: l'ensemble des épreuves sportives de l'évènement

Compétiteur: (=coureur) : toute personne qui concourt dans une épreuve et une compétition.

1.2 Abréviations

- **FFME** : Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
- **CSSA** : Comité Sportif Ski-alpinisme
- **CCSA** : Comité Compétition Ski-alpinisme
- **UIAA** : Union Internationale des Associations d'Alpinisme
- **ISMF** : International Ski Mountaineering Federation
- **COL** : Comité d'Organisation Local
- **DVA** : Détecteur de Victimes en Avalanches
- **CE** : Communauté Européenne
- **DTN** : Directeur Technique National
- **CTN** : Conseiller Technique National

1.3 Références

- FFME :
 - « Règlement disciplinaire »,
 - « Règlement disciplinaire anti-dopage »,
 - « Ski-alpinisme : Règles d'organisation et de déroulement des compétitions nationales »,
 - « Ski-alpinisme : Règles d'accès et de participation des sportifs aux compétitions »,

- « Ski-alpinisme : Règles d'établissement des différents classements »
- « Ski-alpinisme : Catégories saison N »
- FFME/CSSA/CCSA :
 - « Ski-alpinisme : Les compétitions nationales et internationales »,
 - « Ski-alpinisme : Les officiels des compétitions nationales »,
- ISMF :
 - « 2010 ISMF Sports Regulation »
 - « 2010 ISMF Rank Regulation »
 - « 2010 ISMF Rules for organising »

2 MATERIELS ET EQUIPEMENTS

Le matériel listé ci-dessous est exigé pour toutes les compétitions FFME.

Tout matériel de sécurité utilisé par les compétiteurs prenant part à une épreuve FFME doit obligatoirement être produit par un fabricant qui :

- spécifie que l'équipement est conçu pour le Ski Alpinisme
- est enregistré à une chambre de commerce et de l'industrie
- peut produire un reçu de TVA du pays d'origine
- a une assurance responsabilité civile qui couvre l'utilisation de l'équipement en Ski Alpinisme.

Le matériel de sécurité noté *par un astérisque(*)* doit être **estampillé CE et UIAA**, sans aucune modification **sauf celles autorisées par le fabricant** dans la notice d'information livrée avec le matériel.

Le matériel lié directement à la sécurité noté *par deux astérisques(**)* **ne peut être modifié**, sauf celles autorisées par le fabricant dans la notice d'information livrée avec le matériel ou celles réalisées par le fabricant pour les compétiteurs liés à ce fabricant par un contrat de sponsoring ou de test. (Dans ce cas, une description écrite de la modification, signée par le fabricant, est demandée).

Pour 2010-2011 : Les chaussures modifiées par un second fabricant ne sont permises qu'en cas d'accord en bonne et due forme entre les deux fabricants, spécifié dans la notice explicative délivrée avec la partie modifiée.

Pour 2010-2011 : Les fixations mixtes (partie avant d'un fabricant et partie arrière d'un autre fabricant) ne sont pas autorisées.

Le président du jury se réserve le droit de refuser tout équipement jugé défectueux ou inadéquat.

Le non-respect de ces règles est sanctionné par des pénalités, décrites § 4.2

Il est formellement interdit de changer de matériel en cours de parcours sauf un ou plusieurs bâtons ou skis cassés.

2.1 Matériel pour les courses de ski alpinisme (montée et descente)

2.1.1 Matériel obligatoire

Le matériel obligatoire pour tous les compétiteurs quelle que soit la catégorie est :

- Licence fédérale ou pièce d'identité
- **Une Paire de skis (**)** ayant des bords métalliques sur au moins 90% de leur longueur, et avec une largeur minimale d'au moins 80mm en spatule, 60 mm sous la chaussure et 70mm en talon ; la taille des skis est d'au moins 160 cm pour les hommes (seniors – espoirs et juniors) et 150 cm pour les femmes et les Cadets Garçons.
- **Fixations (**)** permettant le mouvement des talons à la montée et leur blocage à la descente, et pouvant être ou non équipées de lanières de sécurité.
 - Parties avant et arrière :

- la partie arrière des fixations doit avoir un système de déclenchement de sécurité latéral et frontal.
- si, pour la partie avant de la fixation le système de déclenchement de sécurité est limité ou inexistant ou pouvant être utilisé fermé sans sécurité, ceci doit être clairement spécifié sur la notice explicative délivrée avec le matériel, en signalant que ces fixations sont conçues pour la compétition et n'ont pas de système de déclenchement de sécurité sur la partie avant.

Poids minimum pour ski + fixation :

- Hommes (Senior – Espoir – Junior) 750 grammes, soit 1500 grammes la paire
- Femmes + Cadets garçons 700 grammes, soit 1400 grammes la paire

- **Chaussures**, recouvrant les chevilles et avec des semelles crantées de type Vibram ou équivalent. Les semelles doivent couvrir au moins 75 % de la surface de la chaussure et la profondeur minimale des crans est de 4 mm. Il doit y avoir au minimum 8 crans sous le talon et 15 crans sur la partie avant de la semelle, avec une surface minimale par cran de 1cm². La chaussure doit avoir au moins 2 boucles avec système indépendant de fermeture. Les chaussures doivent permettre l'utilisation de crampons métalliques. Les fixations et les chaussures de skis de fond ou équivalents sont formellement interdites. Il convient de noter que pour la saison 2010-2011 les modifications de la chaussure seront interdites.

Poids minimum pour chaussures (coque et chausson sec)

- Hommes (Senior – Espoir – Junior) 500 grammes, soit 1000 grammes la paire
- Femmes + Cadets garçons 450 grammes, soit 900 grammes la paire

- **Paire de bâtons de ski alpin ou de fond** (carbone ou autre matériau) ayant un diamètre maximum de 25 mm, et avec des rondelles non-métalliques.
- **Paire de peaux anti-recul et amovibles**. Lorsque les peaux ne sont pas sur les skis elles doivent être rangées dans le sac ou la combinaison. L'utilisation de système tel que du ruban adhésif ou équivalent favorisant la glisse est formellement interdit (protection de l'environnement).

- **Vêtements haut de corps**: trois couches à la taille du compétiteur :

- 1 couche de corps à manches longues. En fonction des conditions météorologiques, le jury peut décider que cette couche soit à manches courtes.
- 1 combinaison de ski à manches longues ou une deuxième couche manches longues
- 1 coupe-vent respirant à manches longues

- **Vêtements bas de corps** : deux couches à jambes longues et à la taille du compétiteur

- 1 combinaison de ski ou un pantalon
- 1 coupe-vent respirant

- **Un Détecteur de Victime d'Avalanche (DVA)**, aussi appelée: Appareil de Recherche de Victime d'Avalanche (ARVA), conforme à la norme EN 300718 (fréquence 457 kHz).

Chaque compétiteur doit porter cet appareil contre son corps, sous les vêtements, en mode émission. À aucun moment l'appareil ne doit être visible, même si le compétiteur ouvre sa combinaison en cas de température trop élevée. Le compétiteur est responsable du bon fonctionnement de l'appareil pendant toute la course.

- **Casque** (*) conforme aux exigences de la norme UIAA 106. Il doit être attaché sur la tête dans toutes les descentes et aux passages spécifiés par le jury et/ou le COL .

En accord avec les exigences de la norme UIAA 106, le casque est obligatoire en relais.

- **Pelle à neige** (0.2 m x 0.2 m minimum) sans modification après sortie d'usine. L'appellation « pelle à neige » est définie par le fabricant.

Pour la saison 2010-2011, une pelle à neige () conforme aux normes ISMF, définie par les fabricants comme « pelle à neige de secours »**

- **Une Sonde à neige (**)** conforme à la norme ISMF, de 2,40 mètres de longueur.
- **Couverture de survie** de 1,80 m² minimum, sans modification après sortie d'usine. L'appellation « couverture de survie » est définie par le fabricant ;
- **Paire de gants** couvrant toute la main jusqu'au poignet et portée pendant toute la durée de la course
- **Lunettes de soleil** filtrantes;
- **Sac à dos** pouvant contenir tout le matériel exigé par le jury pendant l'épreuve, ayant sur sa partie postérieure et/ou latérale deux points de fixation pour le portage des skis (pas de portage dans les bretelles). En cas d'entre aide entre coéquipier, le sac du porteur devra être muni de deux systèmes de portage indépendants.
- **1 sifflet**

2.1.2 Matériel complémentaire pouvant être exigé par le COL/jury

Suivant les conditions de course et le type de course, le COL/jury de course peut exiger pour tous les compétiteurs

- **Une Paire de crampons métalliques (*)**, conforme à la norme UIAA 153 avec au moins 10 dents, dont deux frontales, réglée à la taille des chaussures du compétiteur. Les crampons doivent avoir des lanières de sécurité.

Lors de leur utilisation en course, les crampons sont mis, lanières de sécurité correctement fermées.

Tout autre système de fixation non-conforme entraînera une disqualification du coureur.

Lorsque les crampons ne sont pas sur les chaussures, ils doivent être portés dans le sac à dos, dents contre dents

- **Un Baudrier (*)** conforme à la norme UIAA 105), sans modification après sortie d'usine.
- **1 longe (*)** avec système d'absorption d'énergie pour l'utilisation en « Via Ferrata » conforme à la norme UIAA 128
- **2 mousquetons (*)** type K. (Klettersteige) conformes à la norme UIAA 121. **Quand la longe et les 2 mousquetons ne sont pas utilisés, ils doivent être rangés dans le sac à dos ou enroulés autour de la taille.**
- **Couche thermique polaire supplémentaire** (4ème couche avec manche longue) (minimum 400g/m²), pour le haut du corps à la taille du compétiteur, double couche avec polaire (couche thermique), Primaloft 60 ou similaire.
- **Bonnet de ski ou un bandeau ;**
- **Une deuxième paire de gants** thermiques, respirant et coupe vent
- **Lampe frontale** en état de marche.
- **1 ou 2 broches à glace (*)**, conformes à la norme UIAA 151, portées sur le baudrier
- **Descendeur alpinisme (**)**
- **Piolet (*)**, conforme aux exigences de la norme UIAA 152, de 50cm de long minimum
- **Une deuxième paire de lunettes de soleil** filtrantes

Pour les équipes, une seule corde, boussole et altimètre sont nécessaires.

- **Une corde dynamique (*)** conforme à la norme UIAA 10, de 8 mm de diamètre et 30 m de long ;
- **Boussole ;**
- **Altimètre.**

2.2 Matériel pour les courses sur piste sécurisée

Si le parcours de la course emprunte exclusivement un itinéraire sur piste sécurisée, le COL pourra exclure du matériel obligatoire le DVA, la pelle, la sonde, le sac à dos et son contenant.

Les dispositions concernant les chaussures, skis, bâtons, fixations, peaux de phoque, gants et vêtements restent valables.

Le casque est obligatoire dès lors qu'une partie du parcours chronométré se fait en descente.

2.3 Matériels fournis par le COL

Le COL fournit :

- les dossards des compétiteurs qui :
 - peuvent comporter un système électronique ;
 - ne doivent être ni pliés, ni découpés, sauf autorisation du COL et du jury ;
 - doivent être portés aux endroits réservés à cet usage (partie postérieure du sac à dos et/ou cuisse droite), pendant toute la durée de la course ; Si les circonstances de course l'impose, le Président de Jury pourra spécifier un emplacement de dossard différent ;
 - peuvent être réclamés une fois que le compétiteur a franchi la ligne d'arrivée ;
- tout autre matériel ne figurant pas dans le présent règlement avec accord préalable du délégué technique fédéral.
- pour les relais : pour chaque compétiteur d'une équipe, il s'agit :
 - 1^{er} relais = X-1, 2^{ème} relais = X-2, 3^{ème} relais = X-3 et 4^{ème} relais = X-4.
 - les numéros de dossards X sont attribués selon le classement de la course précédente de même titre
- si pour l'attribution des numéros dans une catégorie, il n'y a pas de classement de référence, ils seront tirés au sort

Dans le cas d'une course internationale couplée à un open national, les concurrents doivent porter des dossards de couleurs différentes afin de discerner ceux participant à la compétition ISMF et ceux participant à l'épreuve Open.

2.4 Publicité sur les combinaisons de ski des compétiteurs

Le COL ne peut utiliser, pour l'affichage de ses partenaires, que le dossard parmi tout l'équipement des coureurs. Les tenues des équipes de France sont définies dans un document spécifique.

2.4.1 Espaces réservés au compétiteur

- Cuisse et jambe gauche : 200 cm²
- Poitrine droite : 150 cm²
- Epaule et manche droite : 120 cm²
- Col : 2 espaces de 10 cm x 4 cm
- Casque sur toute sa surface

2.4.2 Espaces réservés au COL

- Sac à dos
- Cuisse droite

2.4.3 Espaces réservés au club

- Epaule et manche gauche : 120 cm²

- Poitrine gauche : 150 cm²

2.5 Contrôle du matériel

Le matériel sera contrôlé à l'arrivée ou sur n'importe quel point de l'itinéraire (le COL note ce qui est vu lors du passage du compétiteur). En cas de problème sur un matériel de sécurité, le coureur pourra être arrêté. **Le coureur est responsable de son matériel.**

En cas de doute, il pourra faire valider son matériel par le jury, la veille de la compétition.

Le président du jury se réserve le droit de refuser tout équipement jugé défectueux ou inadéquat.

Un lieu est réservé pour le contrôle de matériel des concurrents, pour lequel ils ont des doutes, ainsi que pour le matériel de sécurité demandé par le COL – la présence d'un arbitre y est obligatoire.

3 DEROULEMENT DE LA COURSE

Ce paragraphe s'applique pour toutes les catégories et tous les parcours.

3.1 Réunion de course

La veille de la compétition, ou avant le départ de la course le COL tient une réunion de course où la présence des compétiteurs et membres de l'organisation est recommandée.

La réunion de course se fait sous l'autorité du directeur de course, du président de jury, du chef traceur et des délégués fédéraux ou de leurs représentants respectifs.

Les informations suivantes sont données :

- Présentation des officiels de la course notamment le jury et les délégués FFME
- description du parcours à l'aide d'un moyen visuel (tableau ou projecteur), spécifiant les zones de changements et de dangers, les points de contrôles et de passage, les particularités techniques du parcours et les éventuels points de ravitaillements ;
- prévision météo et de neige : quantité et qualité de neige, température prévue, force du vent, risque d'avalanche sur l'échelle européenne ...;
- Matériel réellement exigé pour cette compétition;
- Procédures de la course :
 - départs (briefing des coureurs, contrôle des DVA, du matériel, aire et procédures d'échauffement, départ de la compétition,...),
 - procédure à suivre pour le compétiteur qui ne termine pas la compétition,
 - information sur les procédures de secours médicales,
 - Barrage horaire, neutralisations de temps (s'il y en a) et arrêt de l'épreuve,
 - procédures d'annulation de la compétition avec préavis court.
 - Arrivée (contrôle matériel)
 - Procédures de réclamations,
 - Programme journalier de la compétition avec horaires et lieux : petit déjeuner, transports public permettant l'accès à la compétition, parking, départs et arrivées de la course, contrôles anti-dopage, réunions des chefs d'équipes et du jury, service des résultats avec les rassemblements et les publications, cérémonies protocolaires (prix et récompenses), conférences de presse et autres réunions, repas et cérémonie de clôture (s'il y en a une).
- Services de la course : lieux de dépôt et de récupération des vêtements, vestiaires, douches, lieux de restauration,
- services de communication et toutes autres informations nécessaires
- Informations de bonne conduite vis à vis de l'environnement à tenir durant l'échauffement et la compétition
- procédure à suivre pour le compétiteur qui ne termine pas la compétition, procédures de secours ;
- le lieu du contrôle anti-dopage.

- Il sera nécessairement mentionné qu'à chaque arrivée il y a la possibilité, si besoin, de passer à un contrôle anti-doping sans avoir été averti préalablement. Sur des épreuves durant plusieurs jours, ceci est possible chaque jour, à chaque arrivée.
- Chaque concurrent doit être capable, la ligne d'arrivée franchie, de présenter, si exigé, sa licence, son Passeport ou sa carte d'identité nationale.
- Si un concurrent doit passer un contrôle anti-doping, il/elle doit être respectueux envers le Délégué, l'escorte, le médecin préleveur etc.

Ces informations seront également affichées dans le lieu d'accueil et d'inscription.

Un briefing de course (court) est donné juste avant le départ de la course par un membre du COL, rappelant les consignes particulières de sécurité.

Le COL et le jury se réservent le droit, à tout moment, de modifier le programme comme ils le souhaitent à condition que les changements soient conformes au cadre défini par le présent règlement. Ils se réservent le droit de modifier la course pour des raisons de sécurité.

3.2 Progression et comportement des compétiteurs

Tout compétiteur doit respecter les membres du COL, les arbitres, les officiels, les compétiteurs, pendant toute la compétition (préparation, inscriptions, course, résultats...).

Tout manquement aux règles de comportement qui est rapporté ou observé par les chefs de poste, les contrôleurs, les membres du COL, les arbitres, les officiels sera examiné par le jury de course et peut entraîner une sanction (§ 4.1).

3.2.1 Le Départ

Les compétiteurs doivent :

- se présenter à l'heure et sur le lieu prévu à la réunion de course ;
- respecter les consignes des arbitres et des membres du COL ;

En entrant dans la zone de départ, le COL procède :

- au contrôle du bon fonctionnement des DVA (à partir de 10-20 minutes avant le départ officiel); prend note de tous les numéros de dossards des compétiteurs
- contrôle les puces électroniques si il y a lieu.

Juste avant le départ de la course et si les conditions de course ont été modifiées, le directeur de course donnera éventuellement un briefing court.

Toutes modification de parcours sera annoncée 30 minutes avant le départ .
Si le départ de la course doit être retardé, une annonce sera effectuée tous les quart d'heure.

S'il y a plusieurs lignes de départ correspondant à plusieurs parcours ou catégories, l'ordre de départ s'effectue toujours dans l'ordre décroissant des niveaux de compétitions et est annoncé à la réunion de course.

3.2.1.1 Type de départ

Course de ski alpinisme: le départ s'effectuera en ligne. Ce départ se déroule avec un dispositif de handicap. Cela signifie que l'athlète le mieux classé (classement national permanent FFME) a la meilleure position de départ et est suivi par les athlètes suivants les mieux classés.

Vertical race et relais : le départ s'effectue en ligne (voir course de ski alpinisme) ou contre la montre.

3.2.1.2 Procédure de départ

Les compétiteurs sont appelés sur la ligne cinq minutes avant le départ : on leur annonce qu'il reste deux minutes puis trente secondes avant le départ. Les pointes des skis (spatules) doivent être sur la ligne de départ.

Puis, le starter donne le signal de départ « Go » ou « Départ » ou un coup de pistolet

Les faux-départ sont sanctionnés (§4.2).

Pour les relais, les compétiteurs doivent se tenir dans une zone de l'aire de départ jusqu'à leur passage de relais.

Départ Jeunes et Femmes: Si ces départs ne sont pas donnés en même temps que celui des hommes, il faudra faire en sorte que ces concurrents :

- Ne gênent pas la course des hommes (si départ avant les hommes),
- Ne soient pas gênés par les derniers concurrents de la course hommes

3.2.2 Caractéristiques du Parcours

3.2.2.1 Dénivelées positives

1) Pour les parcours de ski alpinisme (montées et descentes)

- En individuel :
 - seniors et classement espoirs hommes et femmes:
 - 1600m+/- 10% (De 1440 m à 1760 m)
 - cadets hommes et femmes :
 - 1000m+/-10% De 900 m à 1100 m
 - Juniors hommes et femmes :
 - 1300m+/- 10% De 1170m à 1430m
 - Minimes hommes et femmes
 - 800 mètres maximum

L'itinéraire doit comporter 3 montées minimum (pour le parcours minime, 2 montées).

La plus grande montée ne doit dépasser 50% du dénivelé positif total

- Par équipes :
 - seniors hommes et femmes :
 - De 1800m à 2800m de dénivelé en moyenne par jour
 - cadets hommes et femmes :
 - 1200m+/-10% De 1080m à 1320m
 - juniors hommes et femmes :
 - 1500m+/-10% De 1350m à 1650m
 - Les courses jeunes ne peuvent pas durer plus de 2 jours
- Une dérogation de dépassement de dénivelée pourra être accordée exceptionnellement, sur demande de la course à la fédération.

2) Pour les parcours de vertical race (une seule montée)

- seniors et classement espoirs hommes et femmes : 875m +/- 15% De 745 m à 1000 m
- cadets hommes et femmes : 500m +/-15% De 425 m à 575 m
- juniors hommes et femmes : 675m+/-15% De 575m à 775m
- minimes hommes et femmes : 400 m de dénivelé maximum

3) Pour les relais, toutes catégories:

- Chaque boucle ne dépassera pas 200 mètres de dénivelée

Cadets et juniors peuvent courir dans un relais au coté d'un senior

3.2.2.2 Constitution des parcours de ski-alpinisme (montées et descentes)

Sur le total du dénivelé (positif + négatif) :

- au moins 85 % doit être parcouru skis aux pieds ;
- 5 % maximum à pied (chemins, routes forestières, ...) ;
- 10 % maximum skis sur le dos (crêtes, couloirs,...).

Le rapport entre dénivelé positif et négatif sera inférieur à 20 %.

$$\frac{\text{Dénivelé positif} - \text{Dénivelé négatif}}{\text{Dénivelé positif}} \leq 20\%$$

3.2.2.3 Itinéraire(s) et marques des tracé(s)

Les parcours sont décrits dans le document « Ski-alpinisme : Règles d'organisation et de déroulement des compétitions nationales ». Il faut savoir que :

- les informations précises sur le(s) itinéraire(s) et le balisage sont données à la réunion de course ;
- les bifurcations des différentes catégories sont positionnées sur un poste de passage ou un point de contrôle ;
- les points de « repeutage » et de « dépeutage » et les techniques à utiliser pour des raisons de sécurité (à pied, crampons...) sont énoncés à la réunion de course et matérialisés par un poste de contrôle ou de passage ;
- si l'itinéraire traverse ou emprunte une piste de ski balisée, la partie utilisée par les compétiteurs est séparée de celle utilisée par les autres personnes par des filets (ou tout autre procédé rendant impossible le franchissement accidentel du parcours) à la montée et à la descente ;
- lors d'un risque lié à une vitesse élevée, les traceurs du COL mettent en place des chicanes en utilisant des panneaux de façon à réduire la vitesse, les compétiteurs se doivent de les respecter ;
- l'itinéraire est marqué par des fanions :
 - vert (de préférence fluorescent) à la montée ;
 - rouge (de préférence fluorescent) à la descente ;
 - piquets de portes de slalom géant de couleur bleu pour les bifurcations de parcours des différentes catégories
 - grands fanions sont utilisés lors de conditions difficiles pour renforcer le balisage ;
 - drapeaux rectangulaires jaunes avec une barre noire en travers pour signaler les zones techniquement difficiles .
- Les zones spéciales (§3.2.2.4 b et c) sont signalées par un trait rouge pour l'entrée et par un trait bleu pour la sortie

3.2.2.4 Zones spéciales

Elles sont citées et nommées à la réunion de course. Il existe 3 types de postes :

a) les postes de contrôles :

Les compétiteurs doivent y passer et y être notés (ordre d'arrivée + chronométrage + sécurité + classement si la course est neutralisée ou arrêtée). Ils doivent respecter les consignes du chef de point et de ses adjoints (ex : mettre la veste coupe-vent ou les crampons, procédure en cas de neutralisation de course etc.). Si ce point correspond à un changement de technique de progression (enlever les skis, ...) ou à une bifurcation, il sera disposé de telle manière que les compétiteurs arrivent avec une vitesse basse.

L'arrivée à un poste de contrôle ou de « change » doit être faite avec une vitesse lente ou modérée.

Un point de contrôle est une aire fermée (avec filets, cordes ou fanions), uniquement réservée aux compétiteurs et contrôleurs.

Une porte étroite (2 m. maximum) contrôle la sortie.

En course par équipe, les contrôleurs ne permettront à une équipe de quitter le poste de contrôle que, lorsque les instructions de la course sont respectées, les 2 (ou 3) équipiers étant ensemble près de la sortie, prêts à partir

b) les postes de passage :

Les compétiteurs doivent y passer et y être éventuellement notés (sécurité). Ils doivent respecter les consignes de l'arbitre chef de poste et de ses adjoints.

c) les zones de ravitaillement :

Sous la responsabilité du COL, des boissons et de la nourriture peuvent être distribuées aux compétiteurs.

d) zones de passage de relais :

Il s'effectue lors de l'arrivée du compétiteur, par une tape de la main du compétiteur qui arrive sur n'importe quelle partie du corps du compétiteur suivant alors que les deux compétiteurs sont dans la zone du passage de relais. Si le

passage de relais ne s'effectue pas dans les règles, une pénalité sera attribuée à l'équipe. Le compétiteur du relais suivant ne peut entrer dans la zone du passage de relais que lorsqu'il est appelé.

3.2.2.5 Comportement

La progression des compétiteurs est régie par les règles suivantes :

- les portions de montée skis aux pieds se feront avec les peaux et les portions de descente skis aux pieds sans les peaux (sauf instructions contraires du Directeur de Course) ;
- un compétiteur rattrapé doit impérativement et immédiatement quitter les traces de la course en faveur du compétiteur qui crie « TRACE » ;
- Les traces supérieures sont réservées de préférence aux compétiteurs les plus rapides.
- Quand plusieurs niveaux de compétitions (Open, Championnat ou Parcours A, B, C...) emprunte la même trace, la meilleure trace est toujours réservée au niveau de compétition le plus élevé. En cas d'embouteillage possible (couloirs, arête, etc...) les organisateurs peuvent désigner une trace prioritaire ou réservée.
- un compétiteur en difficulté peut abandonner la course de son propre chef ou être retiré de la course sur décision du président de jury.
- L'abandon ou le retrait de la course doit s'effectuer à un point de contrôle ou de passage selon la procédure présentée à la réunion de course sauf en cas de situation extrême. Pour les courses par équipe, si un des coéquipiers abandonne la course, l'autre coéquipier sera mis hors course également et suivra les instructions du directeur de course ou du président de jury ou de leurs représentants.
- les compétiteurs sont dans l'obligation d'aider une personne en danger. Le jury tiendra compte du temps passé à donner assistance ;
- Les compétiteurs doivent obligatoirement ranger les peaux à l'intérieur de la combinaison ou à l'intérieur du sac à dos avant de quitter le point de passage ou de contrôle.
- les compétiteurs ne peuvent quitter un poste de contrôle que sur accord de l'arbitre chef de poste ou de ses adjoints ;
- Pour les courses par équipes, les coéquipiers doivent quitter les points de contrôles ensemble et avant de franchir la ligne bleue qui indique la sortie du poste de contrôle. Par contre les co-équipiers ne sont pas obligés de quitter les postes de passage ensemble. Dans les courses par équipe, chaque compétiteur doit porter son sac à dos pendant toute la course avec tout le matériel exigé, sauf les skis.
- Le portage des skis doit se faire obligatoirement avec les 2 points de fixations du sac à dos prévus à cet effet. Lors des courses par équipe, le portage des skis du coéquipier n'est possible que si le porteur des deux paires des skis a deux systèmes de portage indépendants et réglementaires.
- Les compétiteurs doivent avoir fixé complètement leur skis et avoir mis les crampons (si obligation) avant de franchir la ligne bleue qui indique la sortie du poste de contrôle/passage. Lors de passage sur corde fixe, avec obligation du jury de course d'utiliser sa longe, le concurrent ne devra, à aucun moment, être désolidarisé de cette corde fixe. Lors du passage d'un point de fixation de la corde, il devra mousquetonner son deuxième mousqueton sur la partie suivant avant d'avoir enlever le premier. Tout manquement à cette règle de sécurité sera suivi de sanction envers le compétiteur. Il est formellement interdit, lors des manoeuvres de changement de matériel, à un concurrent de mettre ses bâtons, pointes vers le haut, coincés entre son sac et son dos. Les bâtons doivent être, soit posés au sol, soit tenus à la main. Le directeur de course ou chef de poste peut imposer aux compétiteurs, sur n'importe quel point de l'itinéraire, le port du coupe-vent, bonnet ou autre matériel obligatoire,
- aucune assistance extérieure n'est autorisée sauf :
 - pour le changement d'un bâton/ski cassé. Le compétiteur doit laisser son bâton/ski cassé à un point de contrôle ou de passage sous peine de pénalité.
 - Il peut toutefois changer un bâton/ski cassé n'importe où et auprès de n'importe qui
- dans le cas d'une course par équipe,

- l'aide est uniquement autorisée entre coéquipiers (sauf le port du sac à dos avec le matériel : chaque co-équipier porte son propre sac à dos).
- Il est interdit d'utiliser corde ou élastique pour tirer son équipier
 - au cours de la 1ère montée
 - dans un couloir
 - sur des arêtes
 - dans les descentes
 - dans les montées où les conversions sont très proches

(Toutes ces informations seront précisées lors du briefing.)

- lors des descentes, corde ou élastique doivent être rangés dans le sac à dos ou accrochés autour de la taille.

- Les organisateurs peuvent faire des contrôles de DVA durant la course
En cas de contrôle de DVA non en état de marche, **le coureur sera stoppé et immédiatement disqualifié.**

Quand, sur une portion du parcours, un coureur n'a pas l'équipement de sécurité demandé (crampons – longe – etc ...), **il sera stoppé et immédiatement disqualifié**

- Tout compétiteur doit respecter l'environnement. En cas de débris jetés ou mauvais comportement écologique, des pénalités seront attribuées (voir §4.2).
- Tout compétiteur récompensé dans une épreuve, quelque soit la catégorie, doit impérativement participer à la remise des récompenses, sous peine de pénalité (voir §4.2).

3.2.3 L'arrivée

Les caractéristiques de l'arrivée sont :

- s'il y a un chronométrage électronique, le temps et l'ordre sont déterminés par le relevé du système s'il n'y a pas de chronométrage électronique, le passage du pied détermine l'ordre et le temps d'arrivée (photo d'arrivée, caméra, etc..) ;
- s'il n'y a pas de moyen pour départager les compétiteurs, ils sont alors déclarés ex æquo ;
- si un compétiteur tombe en passant la ligne d'arrivée, il faut que toutes les parties de son corps et tous ses matériels franchissent la ligne sans aide extérieure (sauf coéquipier pour course par équipe) pour être déclaré arrivé ;
- pour les courses par équipe, les coéquipiers doivent arriver ensemble. C'est toujours le temps du second qui est retenu ;
- le COL, sous le contrôle du jury, effectuera un contrôle systématique ou aléatoire du contenu des sacs et des matériels ;
- un podium pour les trois premiers compétiteurs sera réalisé juste après leur arrivée à l'attention de la presse
- en cas de contrôle anti-dopage (voir § 5), les compétiteurs doivent s'y soumettre selon les consignes du médecin et/ou délégué fédéral, sous peine de sanctions ; en cas de contrôle anti-doping, une personne escorte désignée par le délégué fédéral anti-dopage ou le médecin préleveur accompagnera le coureur sur le lieu du contrôle médical (la personne doit être du même sexe que le coureur)
- les compétiteurs doivent impérativement utiliser les sacs poubelles pour l'évacuation de leurs déchets ; Chaque concurrent doit être capable, la ligne d'arrivée franchie, de présenter, si exigé, son Passeport ou sa carte d'identité nationale ou sa licence sportive en cours de validité.

3.2.4 Les Cérémonies protocolaires

Les entraîneurs et les compétiteurs doivent être présents aux cérémonies protocolaires (cérémonie d'ouverture, podiums et remise des prix). Toute absence non autorisée par le président de jury sera passible de sanctions disciplinaires (voir §4.1).

Toute attitude inconvenante (protestation, agressivité, irrespect, etc) au cours d'une cérémonie protocolaire sera sanctionnée, conformément aux articles 2 et 9 du Règlement disciplinaire de la FFME.

3.3 Sécurité/ arrêt de l'épreuve

Le directeur de course ou le président de jury peuvent arrêter la compétition pour des raisons de sécurité ou de justice sportive. Les consignes seront transmises aux compétiteurs par le COL et le jury.

4 ELABORATION DES RESULTATS

Les résultats de chaque course sont élaborés par le COL et validés par le président de jury et affichés au fur et mesure des arrivées. Le classement est effectué en additionnant le temps d'arrivée aux pénalités imposées par le jury.

Par ordre décroissant de pertinence, seront utilisés pour départager deux coureurs franchissant en même temps la ligne d'arrivée :

- La puce électronique
- Le contrôle vidéo

S'il n'y a pas de moyen pour départager les compétiteurs, ils sont alors déclarés ex æquo sur la course.

Les classements des championnats, coupes et permanent national sont traités dans le document FFME : « Ski-alpinisme, Règles de classement ».

4.1 Classement

Le classement de la course s'effectue par catégorie (minime, cadet, junior, espoir, senior et éventuellement vétéran) et sexe (homme/femme).

Le classement s'effectue selon le temps du parcours le cas échéant augmenté des pénalités. Lors d'une compétition par équipe, les pénalités attribuées à un équipier sont aussi appliquées a(ux) autre(s) équipier(s).

Si la compétition a lieu sur plusieurs jours, un classement journalier et final est établi.

4.2 Infractions et pénalités

Les infractions des compétiteurs sont transmises par l'arbitre chef de poste au président de jury immédiatement par radio et en cas d'impossibilité au plus tard avant la publication des résultats.

Les pénalités sont appliquées par le président de jury, après consultation du jury de course, selon le barème ci-dessous. Pour une compétition par équipe, les pénalités de chaque coéquipier sont appliquées à l'équipe.

Le président de jury informe, si possible avant l'annonce des résultats, le compétiteur et/ ou l'équipe concerné(e) qu'il/ elle fait l'objet de pénalité(s). Le compétiteur/ l'équipe peut porter réclamation.

Les procédures disciplinaires sont prévues dans le « Règlement disciplinaire » de la FFME.

Certains comportements pourront également être traités dans une commission disciplinaire conformément aux articles 2 et 9 du « Règlement disciplinaire » de la FFME.

MATÉRIEL ET CHANGEMENT DE MATÉRIEL (individuel, relais, vertical et équipe)		
Infractions	Pénalités	
	Epreuve de ski Alpinisme	Epreuve vertical race et relais
Tout matériel exigé par le jury et remplacé pendant la course ou manquant à un point de contrôle ou au contrôle à l'arrivée (exception de bâton/ski cassé et laissé à un arbitre chef de poste ou à ses adjoints). Pénalité par chaque unité de matériel (cumulative).		
Ski chaussures fixations bâtons peaux		
Skis non-conformes au règlement	disqualification	disqualification

Poids du ski (pénalité + 2 secondes pour chaque gramme manquant)	3 minutes plus 2 sec. par gramme manquant)	1 minute plus 2 sec. par gramme manquant)
Fixations non-conformes au règlement	disqualification	disqualification
Chaussures non-conformes au règlement	disqualification	disqualification
Poids de la chaussure (pénalité + 2 secondes pour chaque gramme manquant)	3 minutes plus 2 sec. par gramme manquant)	1 minute plus 2 sec. par gramme manquant)
Semelle des chaussures non-conformes au règlement	3 minutes	1 minute
Bâton manquant à l'arrivée – 1 bâton – 2 bâtons -	1 minute par bâton	15 secondes par bâton
Bâton/ski cassé et remis à un contrôleur	Pas de pénalité	Pas de pénalité
Peau manquante à l'arrivée – 1 peau – 2 peaux -	1 minute 30 secondes par peau	30 secondes par peau
DVA pelle sonde casque		
Pas de DVA ou DVA dans le sac à dos	disqualification	disqualification
DVA non en état de marche sur la ligne d'arrivée (après une chute par exemple)	Pas de pénalité	Pas de pénalité
DVA éteint durant la course	disqualification	disqualification
DVA éteint après le passage de la ligne d'arrivée, avant le contrôle matériel	3 minutes	1 minute
Utilisation d'un appareil uniquement émetteur à la place du récepteur-émetteur durant la course	disqualification	disqualification
Casque non-conforme au règlement	disqualification	disqualification
Casque non sur la tête dans les parties obligatoires du parcours	disqualification	disqualification
Pelle à neige absente, ou non-conforme au règlement, ou modifiée	disqualification	disqualification
Sonde à neige absente	disqualification	disqualification
Sonde à neige non conforme au règlement	30 secondes	30 secondes
Couverture de survie manquante ou coupée	3 minutes	1 minute
Vêtements		
Vêtement – pour chaque article manquant -	3 minutes	1 minute
Si manches courtes – par vêtement -	1 minute	20 secondes
Pas de gants	3 minutes	1 minute
Pas de gants portés sur les mains durant la course	1 minute	30 secondes
Pas de lunettes de soleil	1 minute	10 secondes
Sac à dos non conforme au règlement	3 minutes	1 minute
Matériel technique		
Crampons manquants sur la ligne d'arrivée	2 minutes par crampon	30 secondes par crampon
Crampons modifiés ou sans lanière de sécurité	disqualification	disqualification
Crampons avec un élastique à la place des lanières	disqualification	disqualification
Pas de baudrier, pas de longe, pas de mousquetons « Kleitersteig »	disqualification	disqualification
Pas de bonnet ou bandeau	1 minute	20 secondes
Oubli de lampe frontale	disqualification	disqualification
Lampe frontale non allumée	3 minutes	1 minute
Corde modifiée ou non-conforme au règlement	disqualification	disqualification
Puce ou système électronique absent au départ	3 minutes	1 minute
Puce ou système électronique absent à l'arrivée	1 minute	20 secondes
Toute infraction aux règles et non citée ci-dessus	de 30 secondes à la disqualification	de 30 secondes à la disqualification

PROGRESSION ET COMPORTEMENT DES COUREURS (individuel, relais, vertical et équipe)

Infractions	Pénalités	
	Epreuve de ski Alpinisme	Epreuve vertical race et relais
Faux-départ	30 secondes	
Évitement volontaire ou involontaire d'un point de contrôle et/ou de passage	disqualification	disqualification
Ne pas respecter les consignes d'un officiel sur le parcours (au départ, à un poste de contrôle/passage, à l'arrivée). Appliquer la pénalité de l'infraction	Voir la pénalité	Voir la pénalité
Ne pas appliquer la technique de progression imposée pour la portion du parcours:		
Marcher dans la trace de montée	1 minute à disqualification	1 minute à disqualification
Skier à la descente une partie indiquée à parcourir à pied	3 minutes à disqualification	1 minute à disqualification
Marcher sans crampons dans une partie où les crampons sont obligatoires	disqualification	disqualification
Ne pas respecter le balisage et l'itinéraire du parcours.		
Couper un ou plusieurs virages en montée	30 secondes à 3 minutes	30 secondes à 3 minutes
Ne pas suivre le parcours tracé sur une arête	30 secondes à 3 minutes	30 secondes à 3 minutes
Ne pas respecter le balisage en descente	2 minutes à disqualification	30 secondes à disqualification
Ne pas attacher les skis correctement derrière le sac à dos (sans 2 points de fixation)	1 minute	30 secondes
Ne pas garder les peaux anti-recul amovibles à l'intérieur de la combinaison ou du sac à dos	1 minute	30 secondes
Crampons sans lanières clippées sur les chevilles	3 minutes	1 minute
Crampons en dehors du sac à dos	5 minutes	3 minutes
Franchir la sortie d'un poste de contrôle ou de passage sans avoir attaché correctement les skis sur le sac à dos	1 minute	30 secondes
Réaliser une action considérée dangereuse ou menaçant la sécurité ou le bon déroulement de la course.		
Ne pas prendre avec les mains une corde fixe, alors que c'est obligatoire	3 minutes	3 minutes
Ne pas mousquetonner le mousqueton sur une corde, alors que c'est obligatoire	disqualification	disqualification
Prendre des risques en progressant ou doublant sur une partie dangereuse (corde fixe – arête)	3 minutes à disqualification	30 secondes à disqualification
Esprit anti-sportif:		
Ne pas céder la trace, bousculer, pousser ou faire tomber un adversaire, ne pas aider une personne en danger ou blessée.	1 minute	20 secondes
Pousser ou faire tomber un adversaire	2 minutes à disqualification	2 minutes à disqualification
Ne pas porter assistance à une personne en danger ou blessée.	disqualification	disqualification
Recevoir une assistance extérieure (sauf changement de ski et/ou bâton cassé)		
Recevoir une aide pour le matériel – voir matériel -	Même pénalité que pour matériel manquant	Même pénalité que pour matériel manquant
Recevoir nourriture et/ou boisson en dehors des aires prévues par l'organisation	1 minute à 3 minutes	1 minute
Recevoir une aide pendant les manœuvres de « change », cadence donnée à la montée ou en descente	3 minutes	1 minute

Non-respect de l'environnement (abandon de matériels ou de déchets) en dehors des points de contrôle ou de passage	1 à 10 minutes	1 à 5 minutes
Irrespect ou insulte envers tout participant à l'événement (jury, officiels, compétiteur, organisateur, public...)	1 minute à disqualification	1 minute à disqualification
Compétiteur non présent sur le podium provisoire à l'arrivée de la course ou à la remise des prix (sans justification médicale ou d'horaire de vol, et sans l'autorisation du Président de Jury)	disqualification	disqualification
Toute infraction aux règles et non citée ci-dessus	de 30 secondes à la disqualification	de 15 secondes à la disqualification

PÉNALITÉS SPÉCIFIQUES COURSE PAR ÉQUIPES	
Infractions	Pénalités
Équipe incomplète au départ d'un point de contrôle ne respectant pas les consignes du chef de poste.	2 minutes
Équipe ayant un coureur qui ne porte pas son propre matériel dans son sac à dos, pendant la durée de la course ou sur la ligne d'arrivée (sauf skis) Pénalité par pièce de matériel : voir matériel	Même pénalité que pour matériel manquant
Équipe avec un compétiteur sans sac à dos	Disqualification
Coureur qui porte les skis de son co-équipier sans les fixer correctement derrière son sac à dos	1 minute
Les coureurs d'une même équipe ne doivent pas être distants de : - + de 30 m en montée - + de 10 secondes à la descente Des contrôles inopinés seront faits le long du parcours pour toutes les équipes	3 minutes
Temps, sur la ligne d'arrivée, excédant plus de 5 secondes entre les coéquipiers d'une même équipe	En cas de temps excédant plus de 5 secondes entre les coéquipiers, chaque seconde sera pénalisée d'une autre seconde Ex : retard 15 sec = + 10 sec. Pénalité = 10 sec retard + 10 sec. pén. = 20 sec. Retard 1 mn 5 sec. = + 1 mn Pénalité = 1 mn retard + 1 mn pén. = 2 mn.
Utilisation de corde (ou élastique) sur une partie du parcours où cela est interdit	Disqualification
Corde ou élastique non rangé dans le sac à dos ou non accroché autour de la taille	Disqualification
Toute infraction aux règles et non citée ci-dessus	1 minute

4.3 Résultats en cas d'arrêt de course

Le jury de course déterminera le(s) point(s) de contrôle servant à établir le classement.

Le classement se fera suivant l'ordre et le temps de passage au dernier point de contrôle où sont passés les premiers compétiteurs. Les compétiteurs n'ayant pas passés ce point de contrôle seront classés en fonction de leur ordre et temps de passage au dernier point de contrôle où ils sont passés.

4.4 Réclamations

Toutes les réclamations doivent être soumises par écrit par le compétiteur ou son entraîneur au président de jury au plus tard dans les 15 minutes suivant la publication des résultats de la course. Le jury de course présentera sa décision détaillée par écrit dans l'heure suivant la réclamation.

Toute réclamation doit être accompagnée d'une somme de 30 euros à l'attention de la FFME, qui n'est pas remboursable dans le cas où la décision ne serait pas favorable au compétiteur.

Le compétiteur peut faire appel, selon les procédures du « Règlement disciplinaire » de la FFME.

5 DOPAGE

Le dopage est formellement interdit conformément au « code de la santé publique ». Les procédures de contrôle et les sanctions correspondent aux recommandations de l'AFLD. La liste officielle de substances interdites est celle de l'AMA-WADA. Cette liste est remise régulièrement à jour par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et est accessible sur le site Internet <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>.

Les contrôles sont mis en place à la demande de la FFME ou du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, avec le concours des directions régionales et départementales. Ils sont effectués par un médecin du sport nommé par le ministère. Il est assisté par le ou les délégués fédéraux nommés par la FFME.

Tous les éléments concernant les contrôles anti-dopage sont détaillés dans le règlement intérieur de la FFME.